Atelier de formation sur les Armes Légères et de Petit Calibre et les conflits en Afrique Centrale

Yaoundé, 24-26 octobre 2012

Rapport général des travaux

Rapporteur

Jérôme NJEGWEHA (FPAE)

SOMMAIRE

ACRONYMES ET ABREVIATIONS ……..……..3

RESUME EXECUTIF ……..…….……..…5

INTRODUCTION ……..……10

I. CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER ……..……..10

II. DEROULEMENT ET LA CLOTURE DES TRAVAUX ..……..……..…10

III. RECOMMANDATIONS…….…….31

CONCLUSION…….….32

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

A.C : Afrique Centrale

A.L : Armes Légères

A.N : Assemblée Nationale

ALPC : Armes Légères et de Petit Calibre

AQMI : AL Qaïda au Maghreb Islamique

CANSA : Cameroon Action Network on Small Arms

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale

CNDSC : Comité National pour le Désarmement de la Société Civile

COPAX : Conseil de Paix et de Sécurité d'Afrique centrale

DDR : Désarmement, Démobilisation Réinsertion (Réintégration)

DGRE : Direction Générale de la Recherche Extérieure

DGSN : Délégation Générale à la Sûreté Nationale

FOMAC : Forces Multinationale de l'Afrique centrale

FOMUC : Forces Multinationales en Centrafrique

FPAE : Fondation Paul ANGO ELA

G F : Guerre Froide

GRIP : Groupe de Recherche et d'Information sur la paix et la sécurité

IANSA: International Action Network on Small Arms

IHD : Institut des Hautes Etudes de Défense

MARAC : Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique Centrale

MPLA : Mouvement Populaire de Libération de l'Angola

NBC : (Armes) Nucléaires, Bactériologiques et Chimiques

ONU : Organisation des Nations Unies

OSC : Organisation de la Société Civile

OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

RAFAL : Réseau Africain Francophone sur les Armes Légères

RASALAC : Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique centrale

RCA : République Centrafricaine

RDC : République Démocratique du Congo

REFAC : Réseau des Femmes Actives de la CEMAC

RESAC : Réseau des Associations Civiles

SADC : Southern African Development Community

Résumé exécutif

Dans le cadre du projet «soutien à la société civile d'Afrique francophone sur les questions de violence armée », le Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP) et la Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique centrale (FPAE) ont organisé un atelier de formation sur les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) et conflits, les 24, 25 et 26 octobre au centre Jean XXIII de Mvolyé à Yaoundé-Cameroun.
Cet atelier s'articulait autour de six (06) modules et des travaux en sous-groupes.
Intitulé « ALPC, Définition, caractéristiques, impact », le premier module a été présenté par Georges Berghezan, chercheur au GRIP. L'intervenant a donné des informations de base sur les ALPC et tracé un bref historique de l'émergence de cette problématique après la guerre froide.
Le Module II intitulé « Conflits dans la zone CEMAC, entre ruptures et continuités », a été présenté par Alphonse Zozime Tamekamta qui a articulé son intervention sur les dimensions historiques des conflits dans la zone CEMAC. Pour l'exposant, à partir d'une approche historique de la frontière arbitraire comme modèle d'analyse avec la Conférence de Berlin et le principe de l'Hinterland, les frontières sont moins bien marquées, comme le démontre l'exemple du pont de Ngueli entre le Cameroun et le Tchad ; ce qui constitue une des causes des conflits ; la mauvaise gestion des compromis politiques ; l'identité a également été retenue par l'exposant comme un facteur de conflit dans la mesure où les ethnies constituent des solidarités conflictuelles. On assiste en Afrique centrale à la recomposition de l'identité. La parole prononcée peut embraser un pays dans la mesure où chaque communauté ou groupe ethnique a des clichés vis-à-vis d'un autre.
La malédiction de la gouvernance et les richesses constituent les autres causes de conflit en Afrique centrale, ainsi que le déficit démocratique. La présentation de ce module a été suivie de la restitution des travaux en plénière par les sous-groupes A et B sur la thématique « la perception de la conflictualité en Afrique centrale sur la base de l'expérience de chaque participant présent ».
Les deux sous-groupes qui ont travaillé sur cette thématique ont insisté sur la CEMAC et l'Angola en examinant les facteurs de conflit dans ces deux espaces.

Intitulé « ALPC, le cas du Cameroun (prolifération, législation, recommandations…) », le Module III a été présenté par le Docteur Amougui Tite Apollinaire. Selon l'intervenant, la porosité des frontières favorise la prolifération et la circulation des ALPC en Afrique centrale. Des études récentes faites montrent que près de 5000 armes légères non immatriculées circulent au Cameroun. Ces chiffres sont de la Direction Générale de la Recherche Extérieure (DGRE). Le manque de conscience juridique communautaire pour contrôler la circulation des ALPC constitue également un handicap dans la lutte contre ces dernières. Pour le Docteur Amougui, cette lutte doit être menée au plan institutionnel par la création d'une institution d'identification et de contrôle des armes qui circulent. Elle doit également se mener sur le plan politique, en se demandant s'il y a une volonté et une opportunité politiques de contrôler les armes étant donné que la mauvaise gouvernance peut pousser les citoyens en désespoir de cause c'est-à-dire à se révolter contre les autorités politiques. Au plan culturel, il faudrait enseigner la culture de la paix aux populations, aux leaders aux militants des partis politiques. Dans le cadre des droits de l'homme, sur le terrain, il faut montrer aux Africains l'importance de la paix et le danger que représente l'usage d'une arme légère.

La présentation du troisième module a été suivie des exposés sur la thématique « Les réseaux (nationaux, régionaux, internationaux) actifs contre la prolifération des ALPC ».

Pour ce qui est des réseaux nationaux, Madame Nlate Danielle, présidente du Réseau des Femmes Actives de la CEMAC (REFAC) a procédé à la présentation de ce réseau né au

Cameroun, et qui a été installé au Gabon, en Centrafrique et en Guinée Equatoriale. Il utilise une approche « genre » et lutte contre les violences, en répertoriant des faits de violence. Il a également pour rôle de former els femmes et surtout les jeunes filles victimes de violences conjugales.

Ensuite le représentant du CANSA en procédant à la présentation de ce réseau, a expliqué que celui-ci est né dans un contexte de conflit ; il y avait des activités de lobbying, d'étude, de recherche et les publications. Chaque Association membre du Réseau fait un travail précis.

Puis a été faite la présentation du Réseau Angolais d'Action sur les Armes Légères. Il est ressorti de cette présentation que les armes qu'on trouve aujourd'hui en Angola, proviennent de deux moments : l'armement de l'UNITA par Mobutu Sese Seko alors président du Zaïre et du MPLA d'Eduardo Dos Santos qui a distribué des armes aux populations pour combattre l'UNITA. C'est dans ce contexte que la société civile ayant pris conscience de cet état de chose, a décidé de sauver les gens, victimes des armes, et a interpellé le gouvernement pour qu'il désarme les populations victimes desdites armes. Le Réseau Angolais d'Action sur les Armes Légères a pour but de défendre le droit à la vie et à la sécurité.

Le Réseau centrafricain contre la prolifération des ALPC, est un réseau créé en 2005. Il s'ancre dans un contexte de crise et de conflits internes où des rebelles venaient des pays voisins (RDC) et d'ailleurs. Avec l'aide d'IANSA, ce réseau a commencé à travailler sur les femmes. Par la suite, il a procédé à la collecte des données et à la sensibilisation des gens afin qu'ils rendent leurs armes. C'est ainsi qu'en 2010, ce réseau a reçu un financement pour sensibiliser les gens à l'organisation des élections sans armes en RCA. Les représentants de ce réseau sont allés aux Nations Unies, pour parler de cette question des armes et sensibiliser les femmes.

Le Tchad constitue le dernier cas particulier abordé dans le cadre des réseaux nationaux de lutte contre la prolifération des ALPC. Pour le président du comité exécutif du RASALAC, Mouldjide Ngarigam, le Tchad connaît six décennies de conflit, ce qui engendre une instabilité politique. Chaque nouveau régime se dote en armes. L'actuel président a distribué des armes à sa communauté d'origine, les Zaghawa et il éprouve des difficultés à les récupérer. Près de 20 000 armes ont été récupérées dans le cadre du désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). La question de la sécurité relève du domaine du président de la République, et aucun acteur de la société civile ne peut en parler sans une autorisation préalable du gouvernement. Une étude a été faite sur le transfert d'armes et le développement au Tchad. Il en ressort qu'il y aurait entre 500 000 et 1 000 000 d'armes en circulation dans ce pays.

C'est dans ce contexte sociopolitique et sécuritaire particulier que le RASALAC a été mis en place le 1er octobre 2010 à Libreville au Gabon. La présentation des réseaux nationaux a été suivie des exposés sur les réseaux internationaux :

Le RASALAC, Réseau sur les Armes Légères en Afrique Centrale est un réseau dont la vision est le développement basé sur le respect des droits humains. Il est appelé à couvrir un vaste territoire composé de onze pays (CEEAC plus le Rwanda) et à contribuer à la structuration des activités des réseaux nationaux.

Le RAFAL, dernier réseau international à être présenté, a été fondé en 2002 et est composé d'Organisations de la société civile des pays francophones d'Afrique centrale. Il est actif dans la prévention et la résolution des conflits. Selon Georges Berghezan qui en a fait la présentation, ce n'est pas un réseau d'action ni un réseau exclusivement ALPC. Le RAFAL est axé sur la recherche, la formation, le partage d'informations ; ouverture sur le monde pour ses membres via internet. Ce réseau est géré par le GRIP ; il finance des formations, des restitutions, les recherches et les accompagne.

Le Module IV, intitulé « ALPC, producteurs, transferts acteurs dans un monde globalisé », a été présenté par Georges Berghezan qui a articulé son intervention autour de trois axes :

- La production industrielle. Il ressort de cet axe qu'environ 95% des ALPC proviennent de la production faite par 1000 sociétés dans une centaine de pays.
- La production artisanale. Pour les armes de petit calibre, la production est limitée à certains pays ou régions.
- Les transferts d'armes. Trois types de transfert ont été évoqués :
  - les transferts légaux. Ce sont des transferts qui sont conformes aux lois nationales des pays concernés ainsi qu'au droit international ;
  - les transferts d'ALPC à la frontière du légal et de l'illégal : le marché gris.
  - les transferts illégaux ou le marché noir. Ce sont des transferts interdits par les lois nationales et/ou internationales.

La restitution des travaux en sous-groupes a suivi cette présentation. Les deux sous-groupes ont débattu autour de la question « l'Afrique, victime innocente des vendeurs d'armes ? ». Pour le premier sous-groupe, l'Afrique est une victime innocente parce qu'elle n'est ni productrice, ni courtière. Cet argument peut toutefois être relativisé étant donné qu'elle fabrique certaines ALPC à travers certains Etats. Elle est victime mais pas innocente car elle est complice dans la mesure où des groupes les utilisent pour conquérir le pouvoir et y rester.
Pour le sous-groupe B, qui a procédé par une analyse micro (niveau local) et méso (niveau national) pour examiner si oui ou non l'Afrique était victime innocente des ALPC. Au niveau micro, il y a une tendance des gouvernants à utiliser les armes pour se maintenir au pouvoir. Les leaders africains sont complices et les populations sont une victime passive.

Intitulé « La convention de Kinshasa et autres outils internationaux de contrôle des ALPC » le Module V a été présenté par Georges Berghezan qui l'a articulé autour des points suivants :

- Le déficit comblé de l'Afrique en d'outils internationaux sur les ALPC. L'Afrique qui connaissait un déficit en matière législative sur les ALPC, a comblé ce vide à partir de la Déclaration de Bamako de l'OUA en 2000 et une position africaine commune a été défendue lors de la Conférence de l'ONU d'Août-Septembre 2001.
- Au niveau sous-régional, divers outils ont été adoptés :
- Le protocole sur les armes à feu de la SADC de 2001 ;
- Le protocole de Nairobi sur les ALPC adopté en 2004,
- la convention de la CEDEAO sur les ALPC en 2006 qui interdit (sauf exemption) les transferts d'ALPC en Afrique de l'Ouest,
- et la Convention de Kinshasa de 2010-2011, signée par les six Etats membres de la CEEAC et par le Rwanda.
- Cet exposé a été suivi par des présentations d'expériences sur le thème « Renforcer la société civile pour mieux contrôler les ALPC ». Furent évoqués l'expérience du Service National Justice et Paix du Cameroun dans la lutte contre la prolifération des ALPC et les cas du Tchad, de la RDC, de la République centrafricaine et de l'Angola.

Le dernier module, le sixième, était intitulé « Instaurer une paix durable en Afrique centrale, les atouts de la sous-région » ; il a été présenté par le professeur Mvomo Ela Wullson qui a articulé son intervention autour de trois questions :

- La première question qui était centrale, a consisté à s'interroger sur ce qu'est la paix durable.

Pour lui, la paix durable c'est la paix démocratique, la paix pour tous, par tous. Il s'agit d'une paix située dans l'ordre étatique et dans l'ordre humain. Pour qu'elle soit durable, il faut que les éléments de son socle soient dans la mentalité, dans la culture. Ce sont ces éléments de

paix – culture et de paix – durée qui peuvent permettre une paix durable. L'intervenant a réfuté l'argument selon lequel, un pays qui n'est pas en guerre serait en paix. La paix destinée à durer est celle où tous les habitants d'un pays vont dans une même direction.

- La deuxième question portait sur la CEEAC et la question de la paix durable. L'exposant s'est demandé si dans sa configuration et sa structuration actuelles, la CEEAC avait les moyens d'une paix durable.

La CEEAC présente des atouts, les institutions. Elle constitue une Alliance de non agression. On assiste à un recul de la conflictualité inter étatique. Actuellement, on ne voit que les approches diplomatiques à l'instar du règlement par voie diplomatique de la crise entre le Gabon et la Guinée Equatoriale sur l'île de Mbané. L'organisation commune par ces deux Etats de rencontres est un désir, une thérapeutique vers la paix.

Là où il y a problème, c'est la conflictualité intra et inter-étatique portant sur la délimitation des frontières, coupeurs de route, criminalité transfrontalière dans le triangle de la mort. Il y a là condamnation pour les Etats à travailler ensemble. La capacité de la CEEAC dans son architecture actuelle ne peut se construire que dans une coproduction de la prospérité ou la construction d'une zone de coprospérité.

Le professeur Mvomo Ela en examinant les causes des conflits en Afrique centrale, a évoqué la question de la mauvaise répartition des richesses du pays. Selon lui, quand 5% de la population d'un pays confisque 80% des richesses, il y a une guerre en préparation et la causalité interne prime sur la causalité externe ; la responsabilité des gouvernants africains prime sur celle des Occidentaux. Dans ces circonstances, l'ALPC devient un moyen pour braquer. La frustration explique ces situations de violence. Les Etats et les sociétés sont à l'origine de la production de l'insécurité. Il y a là une coproduction de l'insécurité.

La fragilité des Etats constitue également une cause de l'insécurité. La CEEAC représente l'espoir dans l'optique d'une paix durable avec ses institutions (le Copax et la FOMAC).

En ce qui concerne la société civile, elle présente des faiblesses. Elle est devenue d'abord une rente ; il y a des gens de la société civile qui reçoivent des fonds, mais ne font rien donc manquent de crédibilité. Quand on parle de la gouvernance de la société civile, cela suppose avoir des capacités de travailler. L'intervenant a relevé que ceux des membres de la société civile qui travaillent dans le Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique Centrale (MARAC), ne font des rapports que sur des sujets peu pertinents ; la société civile doit avoir une capacité d'analyse géopolitique.

- Le problème de la conscience géopolitique et d'une identité stratégique en Afrique centrale constitue la troisième question abordée par l'intervenant.

Le professeur Mvomo Ela a affirmé que le problème qui se pose en ce moment en Afrique centrale est un problème de conscience géopolitique et d'identité stratégique c'est-à-dire, une doctrine et une culture stratégique commune, si les Etats de l'Afrique centrale se servent de la culture comme passerelle pour construire une culture stratégique. Les groupes ethniques épars en Afrique centrale doivent servir de relais, de maillage. L'ethnie qui a été jusque là instrumentalisée négativement, devrait être utilisée pour construire une culture commune.

L'intervenant a conclu son exposé par quelques recommandations telles que :

- L'adoption d'une approche civilo-militaire ;
- La promotion d'une neutralité citoyenne car la société civile ne peut s'assumer que si elle est crédible, multisectorielle, de prévention, de gestion et de résolution des conflits ;
- La promotion d'une gouvernance globale, intégrée pour la paix et une sécurité durable dans laquelle la société civile est un acteur incontournable et responsable.

  Au regard de ce qui précède, l'ensemble des participants à cet atelier a convenu :
- Qu'il serait souhaitable pour une lutte efficace contre les ALPC et conflits en Afrique, que les Etats de l'Afrique centrale se dotent d'une conscience géopolitique et d'une

identité stratégique, ce qui leur permettrait de mieux penser la paix durable par la prévention des conflits et la lutte contre la prolifération des ALPC ;

- Qu'il conviendrait d'adopter une approche civilo-militaire dans la lutte contre la prolifération des ALPC ;
- Qu'il serait souhaitable que la société civile adopte une neutralité citoyenne car elle ne peut s'assumer que si elle est crédible ;
- Que la société civile se dote d'une capacité d'analyse géopolitique ;
- Qu'il serait souhaitable que les Etats adoptent une gouvernance globale intégrée pour une paix et une sécurité durables dans laquelle la société civile est un acteur incontournable et responsable ;
- Qu'il serait souhaitable que les Etats de la sous-région Afrique centrale résolvent le problème de rationalisation globale : politico-institutionnelle, juridique, socio-économique, sécuritaire, militaire et culturelle, par l'adoption de critères de convergence ;
- Que soient harmonisées les législations internes des Etats de l'Afrique centrale ;
- Qu'il serait souhaitable que soient impliquées les membres des OSC aux prochaines formations dans le cadre du choix des thématiques ;
- Qu'en plus de la formation et du renforcement des capacités, que les OSC soient dotées de ressources financières et matérielles indispensables à leurs activités de sensibilisation des gouvernants et des populations dans le cadre de la lutte contre la prolifération des ALPC et la prévention des conflits en Afrique centrale.

INTRODUCTION

Dans le cadre d'un partenariat, la Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique centrale (FPAE) et le Groupe de Recherche et d'Information sur la paix et la sécurité (GRIP) ont organisé un atelier de formation sur les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC), et les conflits en Afrique centrale, les 24, 25 et 26 octobre 2012 au centre Jean XXIII de Mvolyé à Yaoundé-Cameroun.

Cet atelier s'inscrivait dans le cadre plus large du projet « *soutien à la société civile d'Afrique francophone sur les questions de violence armée* » financé par le Service public fédéral (ministère), Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement du Royaume de Belgique. Ce projet a été exécuté conjointement par le GRIP et International Action Network on Small Arms (IANSA) .Les travaux étaient articulés autour de trois (03) séquences : la cérémonie d'ouverture (I), le déroulement et la clôture des travaux (II) et les recommandations (III)

I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a débuté par la prise de parole introductive de Madame Kalliopi ANGO ELA, directrice de la Fondation éponyme, qui a souhaité la bienvenue aux participants ; ensuite, elle a passé la parole au coordonnateur administratif et financier de la FPAE qui a rappelé le programme de la journée du 24 octobre 2012 aux participants, puis a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il a souhaité la bienvenue aux participants. Il a ensuite passé la parole au représentant du GRIP, Monsieur Georges Berghezan, afin qu'il rappelle les objectifs de l'atelier. Ce dernier a rappelé que le GRIP a organisé l'Atelier autour des objectifs suivants :

- Améliorer les connaissances en matière d'ALPC ;
- Monter des projets communs dans le but de travailler en réseau ;
- Appliquer la convention de Kinshasa.

La cérémonie d'ouverture s'est achevée par la présentation des différents participants a l'Atelier qui étaient respectivement originaires de l'Angola, du Tchad et du Cameroun. Elle a été suivie du déroulement des travaux proprement dit.

II- LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de l'atelier s'articulaient autour de six (06) modules :

A- LE MODULE I

Intitulé ALPC, définition, caractéristiques, impact, il a été présenté par Georges Berghezan, chercheur au GRIP. Il s'est agi pour l'exposant, de procéder à la présentation des sources juridiques de la lutte contre la prolifération des ALPC.

1- Origine de l'attention internationale sur les ALPC

La première conférence de l'ONU sur les ALPC qui s'est tenue en 2001 sur les ALPC, a abouti à un programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des ALPC.
Une conférence de révision a eu lieu à la fin août et au début septembre 2012.
Selon l'exposant, historiquement, c'est après 1989 que des accords de limitation des armes conventionnelles (non chimiques, non bactériologiques et non nucléaires) ont été conclus. En 1997, l'Accord d'Ottawa a interdit pour la première fois une catégorie d'armement léger, les

mines anti-personnelles. Par ailleurs, le traité de Pelindaba a instauré une zone exempte d'armes nucléaires dans une grande partie du continent africain.
Les périodes de la Guerre Froide et post-Guerre Froide sont à l'origine de cette prise de conscience des Etats à cause du fait que les ALPC étaient la cause de la majorité des victimes dans les conflits.
Par définition, les armes de petit calibre, sont des armes utilisées et portées par un seul individu. Il s'agit, par exemple, de fusils, révolvers ou mitraillettes. Quant aux armes légères, elles ont besoin d'être portées par au moins deux personnes. Rentrent dans cette catégorie, par exemple, les mitrailleuses lourdes, les lances roquettes, les mortiers d'un calibre inférieur à 100 mm, ainsi que les munitions qui leur sont associées.
Lors du premier rapport de l'ONU sur les ALPC, publié en 1997 peu après le génocide rwandais, le groupe d'experts a inclus les armes blanches dans la catégorie des armes légères. Mais la tendance actuelle est de les limiter aux armes à feu et à leurs munitions.

2- Les caractéristiques des ALPC

Les ALPC présentent des caractéristiques suivantes :

- Prix faible voire dérisoire (20 à 30 $ US dans certaines régions) ;
- Faible poids et facilité de dissimulation ;
- Usage et entretien faciles ;
- « longue vie » ;
- Utilisation fréquente en cas de guerre déclarée, de criminalité, terrorisme, par les forces paramilitaires et dans le cadre des activités de chasse ;
- Premières et souvent seules armes utilisées dans la guerre.

Il est facile de se procurer une ALPC dans les pays connaissant ou ayant connu un conflit : Albanie, Irak, RDC. Quant aux munitions, elles posent une problématique différente car, elles constituent des « *consommables* » et sont plus fragiles. Les caractéristiques des ALPC et leur usage ont un impact qu'il convient d'examiner.

3- L'impact des ALPC

En termes d'impact, les ALPC causent des homicides dus à la grande criminalité (plus de 15 000 morts au Mexique en 2010), des conflits familiaux, fonciers, des gestes aveugles (13 morts en Colombie en 1999), 10 morts dans un lycée finlandais en 2008, 69 morts au Danemark en 2011.

- Les accidents (ceux qui détiennent des armes par exemple aux USA, courent le risque de se faire tuer plus que ceux qui n'en détiennent pas ;
- Disparition accélérée d'espèces animales en Afrique à cause des activités de chasse exercées au moyen des ALPC ;
- Les conflits armés qui causent des victimes directes ou indirectes. C'est le cas en RDC où on a dénombré 4 à 5 millions de morts, mais aussi 85% de victimes indirectes.

Les ALPC présentent d'autres propriétés telles que la disponibilité, facteur favorisant le déclenchement d'un conflit violent, au détriment d'une solution négociée, difficultés d'arrêter un conflit.

Dans les pays développés, la disponibilité est souvent en lien direct avec les taux de décès élevés par armes à feu (cas des USA, Canada, Japon). La Suisse constitue un contre-exemple. L'exposant a conclu sa présentation par la question suivante : Que faire ?
Cette interrogation vise à trouver les propositions de solution susceptibles de limiter l'impact négatif des ALPC. Il s'agit de :

- Limiter l'offre et la demande c'est-à-dire, contrôler leur dissémination (prolifération).

- L'offre des pays du Nord vers les pays du Sud devrait être diminuée et la demande des pays du Sud vers les pays du Nord devrait elle aussi être limitée ;
- L'adaptation et l'application de lois appropriées en matière de détention d'armes ;
- Réglementation de leur commerce notamment au niveau du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) encore en négociation, et par des opérations de désarmement des civils et des militaires ;
- Reconnaissance de la compétence de chaque Etat et des institutions qui les réunissent (ONU, CEEAC) et de la société civile dans la lutte pour la limitation de l'impact des ALPC et même leur dissémination ou prolifération. Ces recommandations ont été suivies des échanges entre l'exposant et les participants. Ces échanges ont permis d'aborder des aspects qui suivent :
- Problème culturel dans la détention des armes blanches. Le cas de l'Angola, pays africain où il y a le plus grand nombre d'armes, environ 2,5% par habitant à Luanda et une (01) banque braquée par semaine ;
- La sensibilisation des populations civiles, engager le processus de désarmement ;
- Harmoniser les législations sur les armes en Afrique centrale (CEEAC) ;
- Sensibilisation des autorités traditionnelles quant à la fabrication et la sophistication des armes dans les industries locales ;

Dans certains pays d'Afrique centrale, des gouvernements arment des civils et donc constituent des milices qui entretiennent la terreur. De plus, Il y a l'émergence de milices féminines qui s'arment en République centrafricaine ;

- Le marquage des armes à leur fabrication pour permettre leur traçage.

Ces échanges ont mis fin à ce premier module, et permis d'embrayer sur le second module.

B- MODULE II

Intitulé « Conflits dans la zone CEMAC, entre ruptures et continuités », ce module a été présenté par Alphonse Zozime Tamekamta. Cette intervention s'articulait autour de quatre axes :

1- Les dimensions historiques des conflits dans la zone CEMAC

Le premier axe portait sur les dimensions historiques des conflits dans la zone CEMAC. Pour l'intervenant, en dehors du Cameroun, tous les pays d'Afrique centrale ont été touchés par le conflit. Il s'est ensuite interrogé sur les éléments qui justifient le conflit dans cette zone.
En se servant de l'approche historique de la frontière arbitraire comme modèle d'analyse avec la Conférence de Berlin, et en s'appuyant sur le principe de l'hinterland, M. Tamekamta semble avoir trouvé dans le fait que les frontières sont moins bien marquées exemple du pont de Ngueli entre le Cameroun et le Tchad, frontière moins bien marquée ;
L'exclusion des formations politiques intransigeantes (celles qui ont revendiqué les indépendances) de la chose politique, justifient le conflit en zone CEMAC. Pour l'exposant, face à cette exclusion des partis politiques intransigeants, leurs leaders ont développé des tactiques de reconquête du pouvoir (ex : de l'UPC au Cameroun) ou la mauvaise gestion des compromis politiques ; le cas du Tchad entre François TOMBALBAYE (ressortissant du Sud) et les élites du Nord ; au Cameroun entre André-Marie MBIDA (du Grand Sud Cameroun) qui a fait la prison et M. Amadou AHIDJO (ressortissant du Nord-Cameroun) pour n'avoir pas bien géré ses rapports avec ce dernier. A cette dimension historique s'ajoutent les éléments culturels notamment la crise de l'identité ou les conflits identitaires, deuxième axe de son intervention.

2- L'identité et les conflits identitaires

Le deuxième axe de l'intervention portait sur des aspects ou des éléments culturels plus précisément la crise de l'identité. Il s'intitulait de la crise de l'identité au conflit identitaire : la parole.
Pour l'exposant, l'Afrique centrale constitue un ensemble ou une entité pluriethnique et multiculturelle généralement configuré par une partie Nord encore appelée Grand Nord peuplée de soudanais (Moundang, Baya) pour le Sud (Cameroun), les Bantous et les pygmées. Au Congo, il y a les pygmées et donc une juxtaposition de communautés. Au Tchad tout comme au Cameroun le Nord est peuplé de soudanais-musulmans et le Sud de chrétiens.
Les ethnies constituent des solidarités conflictuelles. Il est facile à un moundang d'acquérir une arme. En Afrique centrale, on assiste à une recomposition de l'identité. Au-delà des dimensions sociales ou humaines et de réconciliation de ces communautés, il y a des revendications sous forme de memoranda ou des velléités de sécession.
L'usage de la parole comme munition en période pré et post-conflit rentre dans les préoccupations de l'exposant, pour qui la parole prononcée peut embraser un pays dans la mesure où chaque communauté ou groupe ethnique a des clichés (sortes de stéréotypes) vis-à-vis d'un autre. L'utilisation de ces clichés dans le discours est susceptible de provoquer un conflit. De même il existe des conflits d'appartenance religieuse (chrétiens contre musulmans). Les facteurs culturels se combinent ou peuvent se combiner avec les richesses et la malédiction de la gouvernance.

3- La malédiction de la gouvernance

Le troisième axe de l'intervention de M. Tamekamta portait sur sacrées richesses et malédiction de la gouvernance : profusion et rentabilité du conflit. L'Afrique centrale est riche en ressources naturelles qui constituent un facteur conflictogène. Le pétrole produit en Afrique centrale est destiné essentiellement à l'exportation. C'est ainsi que le Cameroun, le Tchad, l'Angola et le Congo sont des pays producteurs du pétrole. Le Cameroun produit 4,500 millions de tonnes et exporte 4,400 millions de barils ; le Congo produit 12.300 millions de barils et en exporte 11.300 millions. Au Tchad, 5% des recettes sont non utilisées, au Cameroun le Southern Cameroon National Council (SCNC) veut faire sécession parce qu'il ne profiterait pas du pétrole exploité dans sa zone.
En outre, les populations des zones minières expriment leurs frustrations et font des revendications parce qu'elles ne bénéficient pas des richesses qui sont exploitées dans leur zone. L'exemple du Tchad où les populations revendiquent avec des armes, montre que le pétrole est un facteur récurrent de conflit ayant un rapport avec la gestion de cette ressource. Au Tchad, Timan Erdimi explique par exemple que c'est à cause de la mauvaise gestion du pétrole tchadien qu'il a pris des armes. Le pétrole en définitive constitue une source de fertilisation du conflit en Afrique centrale.

4- Le déficit démocratique comme facteur de conflit en Afrique centrale

Le dernier axe de l'intervention sur les conflits dans la zone CEMAC, portait sur le déficit démocratique comme facteur de conflit en Afrique centrale et s'intitulait du gouvernement du peuple au gouvernement par soi et pour soi : du déficit de démocratie à la démocratisation du conflit.
C'est qu'en effet, en Afrique centrale, le pouvoir est géré par soi et pour soi ; lorsque la démocratie n'a pas pris corps avec son milieu, il y a un risque de conflit. Pour le démontrer, l'exposant le fait en deux moments :

- de l'erectus de l'habilis politique

Les constitutions et la gestion des élections dans les pays d'Afrique centrale posent problème ; les élections sont contestées.

- Le record de longévité au pouvoir

La longévité au pouvoir en Afrique centrale n'est pas accompagnée du développement intégral ; elle génère plutôt un conflit ubiquitaire dans l'espace géopolitique qu'est l'Afrique centrale. En conclusion, pour l'intervenant, l'Afrique centrale semble choyée par le conflit ; le conflit est partout dans la société ; nous générons le conflit en pensée, en parole et en acte.

A l'instar du premier module, le deuxième module a donné lieu à des échanges entre l'intervenant et les participants, et a été suivi de travaux en groupes dont la restitution a été faite en plénière.

Dans le cadre des échanges, il a été démontré que les conflits intercommunautaires ou intracommunautaires ne constituent pas une spécificité africaine ou subsaharienne. Ils existent en occident (Belgique, France, Espagne etc).

Il existe un conflit entre gouvernants et gouvernés, à l'exemple du manque de transparence dans la gouvernance des Etats (conclusion de contrats avec l'étranger). Les conflits qui naissent au Tchad ne naissent pas à cause du pétrole mais parce que le pétrole cristallise les rivalités entre les différentes composantes ou mouvements politico-militaires qui naissent. De façon beaucoup plus pertinente, trois choses sont au cœur des conflits en Afrique centrale :

- Les Etats de l'Afrique centrale sont extravertis à cause des processus des dynamiques extérieures ;
- La centralisation tutélaire de l'Etat à travers sa structuration monarchique du pouvoir qui se manifeste par l'importance du président (l'élément d'appartenance ethnique du pouvoir, les luttes pour contrôler les rentes (symbolique et matérielle), les compétitions courtières (extérieures ; rôle de la compagnie ELF au Congo) ;
- La gestion de la multiethnicité.

Les Etats importés n'ont pas été créés pour gérer la diversité. Il faut mettre en place des institutions susceptibles de gérer la diversité communautaire ; Les pays d'Afrique centrale et d'ailleurs en Afrique se ressemblent dans leur structuration.

La restitution des travaux en sous-groupes s'est déroulée en deux phases :

a) La restitution des travaux en plénière par le sous-groupe A

Elle a débuté par le rappel de la thématique : la perception de la conflictualité en Afrique centrale sur la base de l'expérience de chaque participant présent. Le groupe a travaillé sur la CEMAC et l'Angola, en insistant sur les facteurs de conflit tant en Angola que dans la CEMAC.

- La disponibilité des ressources naturelles (cas du Congo) ;
- La compétition rentière : le contrôle des ressources naturelles et des ressources du pouvoir ;
- La mal gouvernance économique, politique et électorale. Il est apparu clairement que la plupart des conflits naissent de la marginalisation de certaines populations de la gestion du pouvoir et des ressources ;
- La faiblesse des institutions de gestion des conflits qui manquent d'efficacité ;
- La situation des Etats improductifs – large Etat incapable -, ce qui facilite les velléités de sécession (RDC) ;
- L'absence d'une commission spécialisée de contrôle des armes et des stupéfiants ;

- La remarque de Paul Collier selon laquelle la pluralité d'ethnies empêche le conflit par rapport à la situation d'un nombre d'ethnies moindre ;
- Les réseaux et l'ingérence étrangère ;
- La pauvreté ;
- Le complexe nourri par certaines ethnies qui développent des revendications ;
- Le facteur religieux ;
- L'analphabétisme ;
- Le manque d'un dialogue franc c'est-à-dire, la non prise en compte de ce qui a été décidé au cours des dialogues, et éviter les entourloupes. Cette restitution a été suivie par celle du sous-groupe B qui portait sur les causes des conflits en Afrique centrale à travers une étude de cas : le Tchad, le Cameroun, la RCA et l'Angola.

b) Restitution des travaux du groupe B

Pour ce qui est de l'**Angola**, un certain nombre de causes peuvent être évoquées à savoir :
- La non répartition des richesses, les mauvaises lois qui s'appliquent aux populations ;
- Le non-respect de la constitution et l'existence de lois liberticides.

En ce qui concerne le **Cameroun**, on peut relever :
- L'absence de consensus autour des lois électorales ou des lois qui organisent les élections ;
- Les conflits frontaliers ;
- La mauvaise répartition des richesses comme en Angola ;
- Des luttes de positionnement ;
- Opposition entre lois écrites et coutumières ;
- Le problème de la distinction entre les régions (exemple : Nord et Sud) ;

L'observation ou l'étude du **Tchad** a permis de constater entre autres causes principales :
- Le problème de la division Nord/Sud ;
- La mauvaise répartition des richesses ;
- Une mauvaise constitution parce que taillée à la mesure d'une personne – celle du président de la République ;
- Les problèmes fonciers entre propriétaires et non propriétaires.

La **République centrafricaine** constitue le dernier cas étudié dans le cadre des travaux en groupe. Cette étude de cas a permis de relever les causes de conflit suivantes :
- Le problème de la sécurisation des frontières poreuses ;
- La mauvaise répartition des richesses naturelles ;
- L'ingérence des pays voisins et des puissances étrangères dans les affaires internes du pays.

A la fin de cette casuistique, il apparaît que deux problèmes sont communs aux Etats de l'Afrique centrale : la mauvaise répartition des revenus des ressources naturelles et les problèmes frontaliers. Il est ressorti de la restitution de ces travaux en sous-groupe que l'approche globalisante utilisée par le groupe A, et l'approche spécifique dont s'était servi le groupe B étaient complémentaires. Cette restitution a été suivie de la présentation du module numéro III.

C- MODULE III

Intitulé ALPC, le cas du Cameroun (prolifération, législation, recommandations…), ce module a été présenté par le Docteur AmouguiTite Apollinaire, ministre plénipotentiaire et chercheur à la Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique centrale.

Après avoir indiqué que c'est dans les années 1990 et notamment en 1994, le moment de la prise de conscience du Cameroun sur le problème des ALPC, l'intervenant a pris pour base

juridique, la Convention des Nations Unies sur la criminalité transfrontalière organisée. C'est à partir de cette conscience juridique, couplée aux différents conflits qui minaient l'Afrique, et au contexte sociopolitique de la criminalité transfrontalière organisée (coupeurs de route), puis la fabrication artisanale des armes qui ressemblent aux ALPC que l'exposant a axé son intervention sur trois points :

1- La porosité des frontières

Cette porosité favorise et facilite la prolifération et la circulation des ALPC en Afrique centrale. Selon des études récentes faites au Cameroun, on parle de près de 5000 armes légères non immatriculées. Ces chiffres sont ceux de la Direction Générale de la Recherche Extérieure (DGRE).
Dans le cadre de la conscience juridique, le Cameroun a adopté des législations :

- Au plan communautaire (CEMAC), une brigade commune existe entre le Cameroun et le Tchad et entre le Cameroun et la RCA ; entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale. Entre le Cameroun et le Nigeria, il existe une commission mixte au plan juridique.

2- L'absence d'un cadre juridique communautaire

Les Etats de la CEMAC manquent un cadre juridique communautaire pour contrôler la circulation des ALPC parce qu'ils craignent qu'à un moment donné, l'un d'entre eux décide de déstabiliser l'autre.

Le Cameroun au plan pénal a élaboré et adopté un code de procédure pénale qui réprime le port d'arme illégal ; il y a une disposition qui prévoit l'autorisation du port d'arme et sa série.
Au plan militaire, il y a eu 250 cas d'utilisation non appropriée des ALPC parce qu'elle constitue un danger pour soi. La crise de la morale peut être une cause de l'usage inappropriée de l'AL. A la fin de son exposé, le Docteur Amougui a fait des recommandations.

3- Recommandations

La question de la lutte contre les ALPC et de leur prolifération pourrait être abordée à trois niveaux :

- Cette lutte est d'ordre institutionnel ; il faut créer une institution d'identification et de contrôle des armes qui circulent ;
- Au niveau politique on peut se demander s'il y a une volonté ou une opportunité de contrôler des armes légères qui circulent ; au plan sécuritaire on peut dire oui et non. La mauvaise gouvernance peut pousser les citoyens en désespoir de cause c'est-à-dire à se révolter. Cela peut être démontré dans le profil psychologique de ceux qui utilisent ces armes, qu'ils le font par la révolte politique
- Au plan culturel, il faudrait enseigner la culture de la paix aux populations, les leaders aux militants de partis politiques. Dans le cadre des droits de l'homme sur le terrain, il faut montrer aux africains l'importance de la paix et le danger que représente l'usage d'une AL.

Les échanges qui ont suivi cette présentation échange ont porté sur l'évaluation des ALPC qui dépend de deux facteurs ;
Il faut :

- Que l'Etat soit en situation de haute insécurité ;
- Que l'environnement extérieur du Cameroun soit propice à la circulation des armes. Au Cameroun, la possession d'une ALPC constitue un risque car on peut le jour où on exprime une opinion politique, vous coller des motifs.

On a réformé la législation sur l'autorisation des AL pour leur utilisation. Dans la conscience populaire au Cameroun, pour des raisons historiques, il y a une censure à cause des rémanences des conditions culturelles et donc anthropologiques.
La législation camerounaise sur les armes au Cameroun est inadaptée et vieille (1973). Il est donc nécessaire d'adapter cette législation (décret) aux conventions internationales à l'instar de la convention de Kinshasa ou le traité sur le commerce des armes (TCA) en élaboration à l'ONU. Mais il faut savoir que les Etats sont réticents à adhérer aux instruments internationaux, de peur de voir la communauté internationale s'ingérer dans leurs affaires.
Au Cameroun, la durée moyenne d'internationalisation d'un texte varie entre cinq (05) et huit (08) voire plus. Il n'y a que la charte de la démocratie et de la gouvernance que le Cameroun a ratifiée en trois (03) ans.
La législation au Cameroun sur les armes est réglementaire (un décret présidentiel) et non une loi votée par le parlement.
En ce qui concerne les actions de lobbying de la société civile, il vaut mieux toucher les députés en interne et dans le parlement panafricain ou celui de la Francophonie en externe.
Il faudrait créer un forum ou un réseau (network) de la société civile, pour peser dans le parlement panafricain, à l'Union Africaine et même à l'organisation des Nations Unies.
Les autorités camerounaises ne travaillent pas assez pour assurer le contrôle de l'usage des armes que détiennent certaines personnes. Mais cette situation est entretenue à dessein, ce laxisme vise à protéger certains intérêts.
La lutte contre la prolifération des ALPC par le biais des ONG n'est pas efficace dans la mesure où 95% de ces organisations au Cameroun agissent dans l'illégalité.
Enfin, pour l'exposant, il faudrait s'inspirer des savoirs traditionnels, et procéder par une pédagogie multiple.
Le troisième module a été suivi de la présentation des réseaux - nationaux, régionaux et internationaux -, actifs contre la prolifération des ALPC par leurs représentants respectifs.

1- Les réseaux nationaux

Madame NLATE Danielle, présidente du Réseau des Femmes Actives de la CEMAC (REFAC) a procédé à la présentation du REFAC. Ce réseau est né au Cameroun et il a été installé au Gabon, en Centrafrique et en Guinée Equatoriale.
Ce réseau a commencé à travailler en zone rurale, étant donné qu'en ville, les femmes sont très occupées. Il utilise une approche genre et lutte contre les violences, en répertoriant des faits de violence. Il a également pour rôle de former les femmes et surtout les jeunes filles victimes de violences conjugales. Kye Ossi, lieu principal des activités du REFAC, est une ville située à 250km de Yaoundé, où se rencontrent des frustrés et où se déroulent plusieurs types de trafic, trafic d'enfants, prolifération des armes. On y a interpellé une fourgonnette d'enfants en partance pour la Guinée Equatoriale. Il est le lieu dans lequel se concentrent les activités du REFAC.
La stratégie du Réseau consiste en l'organisation des colloques, des conférences, des séminaires en collaboration avec les administrations. Parmi les thèmes déjà développés, on peut citer l'intégration réelle en Afrique centrale (CEMAC), la sécurité. Le REFAC se documente par l'IANSA et organise des foires.

a) Le réseau camerounais pour les armes légères (CANSA)

Le représentant du CANSA a en procédant à la présentation de ce Réseau, expliqué qu'à sa création, ils étaient motivés par l'IANSA, la FPAE, le Service œcuménique de la paix. A l'époque c'était la Commission Justice et Paix. Le Réseau est né dans un contexte de conflit ;

il y avait des activités de lobbying, d'étude, de recherche et les publications. Chaque Association membre du Réseau fait un travail précis.

b) Réseau Angolais d'Action sur les Armes Légères

L'Angola n'appartient pas à la CEMAC, mais à la CEEAC. Le représentant du Réseau Angolais a articulé son propos autour de trois points :

- Le contexte historique de l'accession de l'Angola à l'indépendance. Selon l'intervenant, depuis mars 1961, l'Angola a connu la guerre. Les angolais se sont autoproclamés indépendants après la mort de Salazar avec l'appui de l'ONU.
- La provenance des armes. Mobutu SESE SEKO, alors président de la République du Zaïre avait armé Jonas SAVIMBI, le chef de l'Union pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA). Pour combattre ce mouvement, le Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (MLPLA) d'Edouardo Dos SANTOS a distribué des armes aux populations. C'est dans ce contexte que la société civile ayant pris conscience de cet état de chose, a décidé de sauver les gens victimes des armes, et le gouvernement a été interpellé pour qu'il désarme les populations victimes des armes.
- **Le but du réseau Angolais**
  Le réseau Angolais d'Action sur les Armes Légères a pour but de défendre le droit à la vie et à la sécurité. C'est dans cette logique qu'il a rappelé au gouvernement sa responsabilité en tant qu'acteur de référence de la sécurité. Le Réseau dénonce les bavures policières et les membres demandent des procès contre les coupables. Il demande au gouvernement d'indemniser les victimes. Ce Réseau a collecté dans le cadre du Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique centrale (RASALAC) 250 000 armes.
  L'Angola est une puissance militaire en Afrique, et a une assise économique qu'il n'utilise pas pour assurer son leadership régional ou sous-régional. La question des armes en Angola est un problème criant ; le niveau de vie y est très élevé, ce qui a créé des marginaux. La classe moyenne n'existe plus, la criminalité est en hausse. Les mauvaises conditions de vie et l'alcoolisme ont augmenté le taux de mortalité.

c) Le réseau centrafricain contre la prolifération des ALPC

Le Réseau centrafricain gère neuf (09) organisations. Il a été créé en 2005 et s'ancrait dans un contexte de crise et de conflits internes où des rebelles venaient des pays voisins (RDC) et d'ailleurs. Avec l'aide d'IANSA, ce réseau a commencé à travailler sur les femmes. Par la suite, il a procédé à la collecte des données, à la sensibilisation des gens afin qu'ils rendent leurs armes.
C'est ainsi qu'en 2010, ce réseau a reçu un financement pour sensibiliser les gens à l'organisation des élections sans armes en RCA.
Les représentants de ce réseau sont allés aux Nations Unies, pour parler de cette question des armes et sensibiliser les femmes. Les dirigeants envisagent d'étendre ce Réseau.

d) Le cas particulier du Tchad

Le Tchad connaît cinq (05) décennies de conflit, ce qui engendre une instabilité politique. Chaque régime qui arrive, se dote des armes. L'actuel président a distribué des armes à sa communauté d'origine, les Zaghawa et il éprouve des difficultés à les récupérer. Près de 20000 armes ont été récupérées dans le cadre du désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). La question de la sécurité est du domaine réservé du président de la République, et aucun acteur de la société civile ne peut en parler sans l'autorisation du gouvernement.

Pour le chef du RASALAC, Mouldjide Ngarygam, 217 milliards ont été consacrés aux achats d'armes ; on peut donc constater que le gouvernement a mis plus d'argent dans l'armement que dans la santé ou ailleurs.
Une étude a été faite sur le transfert d'armes et le développement au Tchad. Il ressort de cette dernière qu'il y aurait entre 500 000 et 1 000 000 d'armes en circulation dans ce pays.
Le RASALAC est né dans un contexte sociopolitique et sécuritaire particulier où sur 11 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), huit (08) ont connu un conflit où des ALPC ont été utilisées. Pour le Représentant du RASALAC, il y a nécessité de disposer d'une convention de l'Afrique sur les ALPC.
On a constaté l'absence d'un réseau des organisations de la société civile (OSC) sur les ALPC en Afrique. C'est au regard de cela que le RASALAC a été mis en place.
Le processus de mise en place du RASALAC a eu lieu le 1er octobre 2010 à Libreville.

2- Les réseaux internationaux

a) La vision et les objectifs du RASALAC

La vision du réseau est le développement basé sur le respect des droits humains.
Les activités du RASALAC sont constituées :

- De réunions du comité exécutif ;
- De la participation au Forum social mondial de Dakar ;
- Du plaidoyer à la XXe session des chefs d'Etats et de gouvernements de la CEEAC.

b) Difficultés

- Le retard pris dans l'obtention de la reconnaissance juridique ;
- La non mise en place du secrétariat technique ;
- L'absence de fonds propres sur la conduite des activités ;
- Les querelles de leadership

c) Défis

Le RASALAC est appelé à couvrir un vaste territoire composé de 10 pays plus le Rwanda, et procéder à la structuration et la coordination des activités des réseaux nationaux.

d) Acquis et perspectives

- Acquis
  Le RASALAC a obtenu la reconnaissance de la CEEAC et bénéficie du soutien des partenaires extérieurs tels que l'IANSA et le GRIP.
- Perspectives

Il convient d'envisager la structuration du RASALAC par la mise en place de pôles de travail ; le renforcement des capacités des membres (développement de l'expertise), la participation/implication des organisations de la société civile. Cette présentation du RASALAC a été suivie de celle du RAFAL.

e) Présentation du RAFAL

Le RAFAL est un réseau fondé en 2006 et composé des OSC des pays francophones d'Afrique centrale et occidentale. Il est actif dans la prévention et la résolution des conflits.
Selon Georges Berghezan qui en a fait la présentation, ce n'est pas un réseau d'actions, un réseau exclusivement ALPC. Il ne couvre évidemment pas l'ensemble de l'Afrique centrale. Le RAFAL est axé sur la recherche, la formation, le partage d'informations ; ouverture sur le monde pour ses membres via internet.

Le réseau est géré par le GRIP ; il finance des formations, des restitutions, les recherches et les accompagne. Il envoie des livres publiés par le GRIP. Enfin, il fait une publication électronique mensuelle.
Le RAFAL est financé via le GRIP, par les pouvoirs publics et le ministère belge des Affaires Etrangères. La présentation des réseaux actifs contre les ALPC a été suivie de l'exposé du Module IV.

D - MODULE 4

Intitulé ALPC, producteurs, transferts acteurs dans un monde globalisé.
L'intervenant, Georges Berghezan, a examiné les axes suivants :

1- la production industrielle

Environ, 95% des ALPC proviennent de la production faite par 1000 sociétés dans une centaine de pays. En Afrique, les AL sont produites en Afrique du Sud, Egypte, Algérie ainsi que leurs munitions.700 000 à 900 000 armes à feu sont produites par an dans le monde. Les munitions quant à elles sont produites par milliards dans environ 80 pays.
La production sous licence (Beretta) est faite dans 13 pays. On cède les droits, on diffuse la technologie. Les copies non autorisées concourent à la prolifération.

2- La production artisanale

Pour les armes de petit calibre, la production est limitée à certains pays ou régions (exemple du Pakistan, de l'Afrique de l'Ouest et du Burundi).
Ces armes sont généralement peu contrôlées, utilisées dans la criminalité et la chasse plutôt que dans les conflits.

3- Les transferts d'armes

Trois types de transfert peuvent être évoqués :

a) les transferts légaux

Ce sont des transferts qui sont conformes aux lois nationales des pays concernés et au droit international. Ces transferts légaux représentent la majorité des transferts internationaux, mais probablement pas vers les pays en conflit ou en situation post conflit. Les estimations du Small Arms Survey (SAS) basé à Genève parlent d'environ 4 milliards de dollars américains (USD) en 2006, chiffre que donne également l'Institut des Hautes Etudes de Défense (IHD).
Les Etats-Unis d'Amérique sont les premiers vendeurs suivis de l'Italie, de l'Allemagne, le Brésil, l'Autriche et la Belgique. Mais ce sont des chiffres fluctuants. Les Etats-Unis sont aussi les premiers importateurs suivis du Royaume Uni, du Canada, de la France…etc.
En 2008, les principaux exportateurs étaient les Etats-Unis d'Amérique. Ces derniers étaient aussi les principaux importateurs.

b) Les transferts d'ALPC à la frontière du légal et de l'illégal : le marché gris.

Ces définitions ne sont pas unanimes dans le monde de la recherche. On parle aussi de transferts douteux ou marchés gris. Il existe des transferts autorisés qui comportent un risque élevé de mauvaise utilisation (violation des droits humains, conflits internationaux et détournements) ; ces transferts sont souvent justifiés par une interprétation « laxiste » des critères fixés par les législations nationales des pays exportateurs (exemple de l'Arabie Saoudite), principal acheteur de l'Union Européenne (U.E).

c) Les transferts illégaux ou le marché noir

Ce sont des transferts interdits par les lois nationales et/ou internationales. Ils représentaient entre 10 et 25% du total du commerce des ALPC. Il s'agit à la fois d'un « trafic en fourmi » interne et entre zones frontalières. Ces transactions intercontinentales sont organisées par les puissants businessmen ou courtiers tels que Victor Bout, Minin, Monsieur…etc.

Leurs clients peuvent être des Etats en guerre ou des formations paramilitaires. Ces trafiquants peuvent être motivés par le seul appât du gain, ou agir pour le compte des gouvernements ou enfin des multinationales souhaitant infléchir des conflits internes (exemple des Balkans et de la RDC).

Parfois, ces transferts illégaux sont directement organisés par des Etats, c'est le cas du transfert de la France vers la Libye, de la Turquie et des Etats occidentaux vers la Syrie.

Les détournements des arsenaux d'Etat sont une source parfois importante (RDC), parfois massive (Albanie, Somalie…etc.) d'ALPC illégales.

d) Comparaison commerce d'ALPC/commerce d'armes lourdes

Près de 90% du commerce international des armes concerne les armes lourdes ou conventionnelles, et s'exprime en milliards de dollars en 2007. Entre 2001 et 2010, la Grèce a été le quatrième importateur d'armes ; ce qu'on peut considérer comme l'une des causes de la crise économique qu'elle connaît.

A la fin de son intervention, l'exposant a fait quelques recommandations ou tentatives de remédiation. Quelques instruments internationaux existent à l'instar du Registre des armes conventionnelles, le protocole des armes à feu illicites, instrument international sur la traçabilité des armes, le traité sur le commerce des armes encore en négociation.

- La convention sous-régionale visant à une compétition interétatique étroite dans la lutte contre la prolifération incontrôlée des ALPC en Afrique, ou le commerce des armes dans l'Union Européenne ;
- Le renforcement et l'application des législations nationales sur la détention ou le commerce des armes ;
- La collecte des armes, particulièrement mais pas uniquement dans les zones « post-conflit » ;
- La « culture de la paix » ; lutte contre la corruption et la pauvreté. Cet exposé a été suivi de travaux en sous-groupes et de la restitution desdits travaux.

4- Restitution des travaux en sous-groupes

a) Le sous-groupe A a examiné « l'Afrique, victime innocente des vendeurs d'armes ? »

Le sous-groupe A a répondu à cette question par l'affirmative pour les raisons suivantes :

- Parce qu'elle n'est ni productrice, ni courtière. Argument qu'on peut dans une certaine mesure relativiser étant donné qu'elle produit à travers certains Etats, des ALPC ;
- La prolifération des armes est liée aux ressources ;
- Le néocolonialisme
- L'Afrique est victime mais pas innocente. Elle est complice car certains dirigeants africains les utilisent pour conquérir le pouvoir et le conserver;
- L'utilisation des armes dans un but expansionniste (Angola, Rwanda) ;
- L'achat des vieilles quincailleries des pays de l'Est imposées à l'Afrique ;
- Les ambitions de leadership ;
- Les ambitions communautaires
- La création de milices pour l'exploitation des richesses ;

- L'influence religieuse (AQMI, BOKO HARAM) ;
- L'exploitation des richesses par des sociétés multinationales. En définitive, l'Afrique est victime, complice mais pas innocente.

b) Le sous-groupe B s'était appesanti sur « l'Afrique comme victime innocente des ALPC » en utilisant dans son analyse les niveaux micro et méso.

Au niveau micro, il y a une tendance des gouvernants à utiliser les armes pour se maintenir au pouvoir ;
- Les leaders africains sont complices ;
- Les populations sont une victime passive.

L'Afrique ce sont les peuples et les dirigeants. Les populations sont victimes des armes légères. Les dirigeants concluent des accords qui permettent la circulation des armes et non pour la juguler. Cette présentation de travaux en sous-groupe a été suivie de l'exposé du Module 5.

E- MODULE 5

Présenté par Georges Berghezan, chercheur au GRIP, le module 5 s'intitulait « La convention de Kinshasa et autres outils internationaux de contrôle des ALPC.
L'intervention du chercheur sur les outils internationaux de contrôle des ALPC en Afrique s'organisait autour de trois points :

1- Le déficit comblé de l'Afrique en matière législative sur les ALPC

En effet, l'Afrique qui connaissait un déficit en matière législative sur les ALPC a comblé ce vide à partir de la Déclaration de Bamako de l'OUA en 2000 et une position africaine commune a été défendue lors de la conférence de l'ONU d'août-septembre 2012.
La nécessité d'une coopération sous-régionale s'avère urgente ainsi que l'adoption de conventions contraignantes en Afrique. C'est dans cette logique que plusieurs protocole et conventions ont été adoptés en Afrique tels que :
- Le Protocole sur les armes à feu de la SADC de 2001 ;
- Le Protocole de Naïrobi sur les ALPC adopté en 2004 ;
- La Convention de la CEDEAO sur les ALPC en 2006 qui interdit le transfert des ALPC en Afrique de l'Ouest ;
- La Convention de Kinshasa de 2010-2011, signée par six (06) Etats membres de la CEEAC.

Au niveau global au moins cinq (05) Etats d'Afrique centrale ont signé et ratifié le protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, adopté en 2001 par l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la lutte contre le crime organisé.
En outre, il existe un instrument non contraignant de l'ONU sur le marquage et le traçage des armes adopté en 2005, et le traité sur le commerce des armes en cours de négociation à l'ONU. Mais qui rencontre les réticences des grandes puissances.

2- La convention de Kinshasa, un instrument juridique africain de lutte contre les ALPC en Afrique

La convention de Kinshasa a été adoptée le 30 avril 2010 à Kinshasa en République Démocratique du Congo et signée le 19 novembre 2010. Elle a été négociée dans le cadre du Comité Consultatif Permanent de l'ONU chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC). Elle constitue le plus récent des instruments juridiques de contrôle des ALPC en

Afrique centrale. Son domaine d'application est plus étendu que les autres instruments de contrôle des ALPC. Tous les pays membres de la CEEAC ont signé cette convention, mais aucun ne l'a jusqu'à présent ratifiée. Il faut six (06) ratifications pour quelle entre en vigueur.

Il convient de préciser que le rôle des organisations de la société civile est pris en considération dans ladite convention.
Cet exposé a été suivi d'échanges sur le thème « Rencontrer la société civile pour mieux contrôler les ALPC ». Il s'est agi dans le cadre de ces échanges, de partager les expériences des participants à l'atelier, expérience spécifique à chaque pays ou à des organisations de la société civile des pays d'Afrique centrale, dans le cadre de la lutte contre les ALPC ou de leur contrôle. Cinq expériences ont été partagées au cours de ces échanges par des participants, et correspondaient à cinq Etats de cette sous-région.

a) - L'expérience du Service National Justice et paix du Cameroun dans la lutte contre la prolifération des ALPC

En effet, c'est en 2006 avec la Fondation Friedrich Ebert qu'il y a eu une rencontre avec les pays de l'Afrique centrale. Il s'agissait d'interpeller la société civile sur la problématique des ALPC. Les actes de cette rencontre ont été publiés. On envisageait faire entendre la voix des organisations de la société civile à l'Assemblée Générale des Nations Unies, objectif que nous n'avons pas pu atteindre.
Il convient de rappeler que les OSC sont arrivées au Cameroun avec l'avènement des mouvements démocratiques et la dévaluation du Fcfa. Mais, les OSC rentrent très souvent dans la recherche de financement et la plupart disparaissent. Les OSC ne bénéficient pas de l'appui de la communauté internationale.
De plus, il a été relevé que la problématique des ALPC est indissociable de la prévention. Les pays qui ont connu la guerre doivent travailler sur la reconstruction post conflit, et ceux qui n'ont pas encore connu la guerre, travailler sur la prévention.
Les OSC au Cameroun au plan opérationnel ont posé des actions concrètes. C'est le cas du réseau paix dans la cité, qui a abordé la question des pétards et des ALPC et l'a posée au parlement camerounais
En outre, les OSC ont mené des actions face à la recrudescence de la violence urbaine : elles ont décidé de mettre en place des groupes d'autodéfense, et on a découvert que les vigiles louaient leurs armes aux braqueurs (bandits). Puis les OSC se sont attaqués aux jouets guerriers. Toutefois, dans le cadre de leurs activités, les OSC doivent surmonter quelques obstacles telle que la difficulté de collecte des informations (statistiques sur le nombre d'armes en circulation). L'un des participants s'est interrogé sur ce que font les OSC pour leur crédibilité dans le but d'avoir accès aux données de la police ?
Il est difficile selon les représentants de certaines OSC du Cameroun, de combattre la prolifération des ALPC sans connaître le nombre d'armes qu'il y avait à un moment donné et voir s'il y a à un autre moment, une réduction. La société civile doit faire preuve de savoir-faire, en impliquant les intervenants, universitaires, administrateurs, les écoles de formation de sécurité et défense et maintenir des contacts permanents informels.
Il faudrait créer des alliances stratégiques entre les OSC, l'administration, et travailler sur le contexte institutionnel ainsi que sur la société civile elle-même.

b) - L'expérience du Tchad

Au Tchad, la perception des actions constitue la première difficulté. Les gens sont très méfiants ; la sécurité dans ce pays est l'affaire des militaires. Le problème du Tchad est que le gouvernement n'a pas pu mettre en place un véritable programme de désarmement ; beaucoup

de tchadiens détiennent des armes et on se méfie de l'autre. On observe dans ce pays, des replis identitaires pour se défendre (configuration des quartiers). De plus, chaque groupe rebelle qui arrive, favorise ses ressortissants. Les gens détiennent un petit stock d'armes ; il n'y a pas de cadre qui coordonne les activités des ALPC, tout se fait de façon sectorielle.
Le pouvoir en place au Tchad est impliqué dans l'entretien des groupes rebelles ou criminels. L'arme y est une manifestation de la virilité de l'homme. Culturellement, on ne comprendrait donc pas qu'un homme se fasse tuer parce qu'il n'avait pas d'arme. La loi sur le port d'arme au Tchad date de 1967, elle est désuète. Qu'en est-il de la République Démocratique du Congo ?

c) - Le cas de la RDC

Le GRIP y a mené un travail avec une dizaine d'enquêteurs qui posaient la question sur le sentiment de sécurité à l'Est de la RDC ; mais même l'appellation enquêteur posait problème. En définitive, on les appelait ailleurs animateurs.

d) - Le cas de la République Centrafricaine

En République Centrafricaine, culturellement, l'arme est un symbole d'autorité dans la famille et se transmet de père en fils. La société civile en RCA fait face à certains obstacles :

- La question des ALPC n'est pas démocratique dans la société civile. C'est un petit nombre d'acteurs qui est impliqué ; il y a urgence que toute la société civile en parle de façon large ;
- La méfiance des autorités vis-à-vis des acteurs qui travaillent sur le secteur ; toutefois, les autorités sont ouvertes à la Réforme du secteur de la sécurité ;
- Le parlement a voté une loi sur le port d'arme qui n'est pas vulgarisée
- Il manque de données fiables sur le nombre d'armes qui circulent en RCA. Il serait donc intéressant de faire une cartographie pour faire l'état des lieux. Le groupe de société civile qui s'occupe des ALPC a pris contact avec la société civile, mais c'est surtout avec l'ONU qui s'occupe du DDR qu'on pourrait s'en sortir.

La société civile a affirmé avoir travaillé dans le Nord-Ouest. Elle sera impliquée dans le DDR avant, pour sensibiliser les populations, et pendant les opérations de DDR pour qu'elles viennent effectivement déposer les armes, et après pour qu'elles soient mieux encadrées, afin qu'elles puissent vivre sans arme après le DDR.
Le premier DDR n'a pas produit des résultats escomptés, étant donné qu'il n'y a jamais eu de désarmement pour les civils mais seulement pour les ex-combattants. En conclusion, le fusil est l'élément principautaire, c'est-à-dire le moyen pour accéder au pouvoir. Il y a une prime pour celui qui peut prendre le pouvoir par les armes ; dans ce cas, les DDR ne peuvent pas réussir. Pour essayer d'en sortir, il faut un fort appui de la Communauté Internationale (CEMAC, CEEAC), pour créer des conditions d'une paix durable en Afrique centrale.

e) - Le cas de l'Angola

En Angola, le service militaire était obligatoire à partir de quatorze (14) ans, condition pour l'obtention d'un passeport. Après le service militaire, on gardait sa tenue et son arme chez soi. C'est en 1991-1992 dans le cadre des Accords de Lusaka qu'on a lancé le DDR pour une fraction des combattants de l'UNITA.
A Luanda, 97% de la population détient des armes. Aujourd'hui encore, on découvre des caches d'armes en Angola. Le gouvernement a pris conscience du problème du désarmement quand les bandits ont commencé à tuer les hommes politiques et les membres du gouvernement. Le gouvernement écoute la société civile et la convie à des rencontres, mais il

ne finance pas les activités de la société civile.
La Commission Nationale pour le Désarmement de la Société Civile (CNDSC) a échoué dans sa mission dans la mesure où, à la fin de sa mission en 2008, elle a découvert que la criminalité avait augmenté. Les sociétés de sécurité en Angola sont détenues par les généraux qui prennent des armes de l'armée dont ils se servent dans les sociétés qu'ils ont créées.
La société civile collabore avec le gouvernement, et l'épouse du président a demandé de sensibiliser les femmes en vue de leur implication dans le processus de désarmement. La police constitue le principal obstacle dans le problème du désarmement dans la mesure où, c'est elle qui récupère des armes, et c'est elle qui les revend aux populations. Ses stocks sont extrêmement fluides. La corruption est un obstacle à l'accès aux informations auprès des autorités.
Après cet échange d'expérience, dans le cadre du renforcement de la société civile pour mieux contrôler les ALPC, le dernier module, le module 6 a fait l'objet d'un exposé.

F- MODULE 6

Intitulé Instaurer une paix durable en Afrique centrale, les atouts de la sous-région, ce module a été présenté par le professeur Mvomo Ela Wullson qui, après avoir remercié tous les participants, a encouragé et remercié la FPAE de ce que l'atelier traite des ALPC, problématique très importante.
Selon l'intervenant, en termes de volonté politique, il y a des traces d'expression qui montrent la volonté des autorités d'intégrer cette problématique des ALPC dans les questions de sécurité. Elle est une cause et une conséquence ; une conductibilité, une tendance lourde après un bilan géopolitique en Afrique centrale.
Le professeur Mvomo Ela a exprimé sa joie de participer à l'atelier, pour avoir traité de ce problème à l'ONU et au Cameroun. Il a ensuite abordé de fond le thème à partir d'une succession d'interrogations : Avons-nous fait une évaluation ? Avons-nous les moyens qui ont été décidés à Brazzaville en 2010 dans la mise en œuvre effective ? Il ne suffit pas d'avoir des textes, il faut les ériger en problème de culture, la culture de la paix.

Le désarmement participe à la finitude de la terre ; si on n'aborde pas la question de façon globale, on aura rien fait. Il s'agit d'une évaluation de ce qui est fait depuis par la CEEAC, et la configuration de la CEMAC ne permet pas de constituer une bonne représentation zonale. Car un problème survenu en RDC touche la RCA.
La CEEAC présente une configuration plus consistante et la présence de la FOMAC en RCA montre l'échec de la CEMAC à résoudre un problème. Il s'agit de l'Afrique centrale, qui répond à une longitudinale avec l'océan atlantique, on peut donc parler d'Afrique centrale Golfe de Guinée, et latitudinale qui peut permettre d'aller jusqu'en Somalie.

1- La question centrale que le professeur a posée est la suivante : Qu'est ce qu'une paix durable ?

L'intervenant a réfuté l'argument selon lequel, un pays qui n'est pas en guerre serait en paix ; pour lui, la paix durable c'est la paix démocratique, la paix pour tous, par tous. Il s'agit d'une paix située dans l'ordre étatique et dans l'ordre humain, au sens où l'entend Charles Philippe David. Pour qu'elle soit durable, il faut que les éléments de son socle soient dans la mentalité, dans la culture. Ce sont ces éléments de paix - culture et de paix- durée qui peuvent permettre une paix durable. Pour le professeur, le fait qu'il y a des maisons sans barrière à Londres, contrairement au Cameroun, montre pour ce dernier pays que nous sommes dans une

impression de paix durable. Il n'y a aucun pays en Afrique qui peut dire que d'ici dix (10) ans, il n'y aura rien ; la paix, ce n'est pas l'absence d'activités militaires. La paix destinée à durer est celle où tous les habitants d'un pays vont dans une même direction.

2- La CEEAC et la question de la paix durable

Dans sa configuration et sa structuration actuelles, la CEEAC a-t-elle les moyens d'une paix durable ?
La CEEAC présente des atouts, les institutions. La CEEAC c'est d'abord une Alliance de non agression ; on assiste à un recul de la conflictualité inter étatique. Actuellement, on ne voit que les approches diplomatiques à l'instar du règlement par voie diplomatique de la crise entre le Gabon et la Guinée Equatoriale sur l'île de Mbané. L'organisation commune par ces deux Etats de rencontres est un désir, une thérapeutique vers la paix.
Là où il y a problème, c'est la conflictualité intra et inter - étatique portant sur la délimitation des frontières, coupeurs de route, criminalité transfrontalière dans le triangle de la mort. Il y a en Afrique centrale, les forces de sécurité et d'insécurité. Il y a là condamnation pour les Etats à travailler ensemble. La capacité de la CEEAC dans son architecture actuelle ne peut se construire que dans une coproduction de la prospérité ou la construction d'une zone de coprospérité.

3- Les causes de l'insécurité en Afrique centrale

L'une des causes des conflits en Afrique centrale est la question de la mauvaise répartition des richesses du pays. Quand cinq pour cent (5%) de la population d'un pays confisque 80% des richesses d'un pays, il y a une guerre en préparation et la causalité interne prime sur la causalité externe. La responsabilité des gouvernants africains prime sur celle des occidentaux. La françafrique n'explique pas tout (causalité externe).
La paix et la sécurité internationales dépendent de la gouvernance, donc celle des ALPC. L'ALPC devient dans le cadre des forces de l'Etat, un moyen pour braquer. La frustration explique ces situations de violence. Les Etats et les sociétés sont à l'origine de la production de l'insécurité. Il y a là une coproduction de l'insécurité.
L'autre cause de l'insécurité est la fragilité des Etats. Il est de l'incapacité de nos Etats individuellement de faire face à l'insécurité ; ainsi la CEEAC représente l'espoir dans l'optique d'une paix durable avec ses institutions (Le COPAX et la FOMAC). Sur le plan interétatique, il y a un recul, mais l'insécurité intra et transfrontalière évoluent.
La FOMAC a remplacé la FOMUC mais jusqu'à présent, la situation de la RCA n'est pas bonne, ce qui obère le développement et la reconstruction, et pose le problème de l'évaluation des actions de la CEEAC.
Les problèmes de logistique et de levée des troupes se posent aussi à la CEEAC, étant entendu que la stratégie a trois (03) dimensions :

- La dimension opérationnelle ;
- La dimension logistique ;
- La dimension déclaratoire.

L'intervenant s'est demandé si la FOMAC disposait de moyens pour mener ses actions. Une étude comparée a été faite entre la CEEAC et la CEDEAO ; de cette étude, on peut retenir que cette dernière est plus avancée. L'architecture de la CEEAC est semblable à celle de l'Union Africaine. La stratégie de l'UA est constituée de forces militaires et de la société civile.

4- Les faiblesses de la société civile

La société civile est devenue d'abord une rente ; il y a des gens de la société civile qui reçoivent des fonds, mais ne font rien donc manquent de crédibilité. Quand on parle de la gouvernance de la société civile, cela suppose avoir des capacités de travailler. Il a été relevé que ceux qui travaillent dans le Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique centrale (MARAC), ne font des rapports que sur des sujets peu pertinents. La société civile doit avoir une capacité d'analyse géopolitique ; Il y a une société civile qui est politiquement engagée alors qu'elle doit faire un effort de neutralité. L'intervenant a achevé cet aspect de son intervention par la question suivante : en tant que acteurs de la société civile, avons-nous les outils et les capacités ?
Quant au COPAX, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale, elle présente des limites. Les civils peinent à prendre leurs marques.

5- La question des sorties de crise indéterminée

A la question pourquoi les sorties de crise indéterminées ? L'exposant a apporté les réponses suivantes :

- Il faut créer les circonstances d'une paix durable notamment sur le plan humain (logement, santé, éducation) et pas seulement militaire. Quand on a les enfants dans la rue, cela est criminogène ;
- La paix n'est pas l'affaire d'une minorité enfermée dans sa villa ; au sens de Charles Philippe David, la paix c'est l'affaire de tout le monde. Le système existe mais il est lent à se lever et à fonctionner de manière à produire la paix et la sécurité ;
- Un autre problème est celui de la doctrine de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEEAC). Ce sont des Etats de culture et de doctrine militaires multiples. Une doctrine est une praxéologie. La paix et la sécurité sont liées et le cloisonnement étanche entre interne et externe n'est pas valable. Il faut donc une coopération entre les militaires et les civils. L'Ecole Militaire créée qui forme les militaires au plan stratégique, et qui regroupe vingt-et-deux (22) nations, permettra d'élaborer une doctrine d'actions et une culture stratégique. Il faut donc une doctrine sur le plan de la sécurité interne et externe. Il y a quelques temps, les ALPC ne faisaient pas partie des préoccupations des Etats ou des gouvernements de l'Afrique centrale. Il faut donc une doctrine globale, unifiée et d'actions ;
- Le COPAX est un outil pour une paix durable, un outil à consolider. Même s'il se pose un problème fondamental en Afrique centrale, celui de la conscience géopolitique.

6- le problème de la conscience géopolitique et d'une identité stratégique en Afrique centrale

Le problème qui se pose en ce moment en Afrique centrale est un problème de conscience géopolitique et d'une identité stratégique c'est-à-dire, une doctrine et une culture stratégiques communes. Si on se sert de la culture comme passerelle pour construire une culture stratégique, les groupes ethniques épars en Afrique centrale doivent servir de relais, de maillage. L'ethnie qui a été jusque là instrumentalisée négativement, devrait être utilisée pour construire une culture commune ; à l'exemple du Vusso chez les peuples Fang-Beti et qui traite de pratiques diplomatiques ancestrales ou traditionnelles. Les Bantou sont partout en Afrique et ont développé la parenté à plaisanterie.
L'intervenant a apprécié le fait que l'Union Africaine ait ouvert une branche de recherche, pour puiser dans nos cultures des éléments de la paix en posant la question suivante : Les Etats et les organisations de la société civile d'Afrique centrale ont-ils conscience des exigences et contraintes de leur espace ?

La contrainte, c'est notre positionnement. Pour lui, les Etats et la société civile n'ont aucune conscience géopolitique. Le paradigme espace-temps, voilà la pensée stratégique. La stratégie, c'est par rapport à nous-mêmes.
Le problème de rationalisation globale : politico-institutionnelle, juridique, socio-économique, sécuritaire, militaire et culturelle se pose (critères de convergence comme en Europe), y dans la société. En parlant des critères de convergence, le professeur MVOMO ELA s'est demandé à quoi sert la convention de Kinshasa si on n'a pas harmonisé les législations internes ?
L'intervenant a conclu son intervention par quelques recommandations :

Il faut :

- Une approche civilo-militaire ;
- Une neutralité citoyenne car la société civile ne peut s'assumer que si elle est crédible, multisectorielle de prévention, de gestion et de résolution des conflits ;
- Une gouvernance globale, intégrée pour une paix et une sécurité durables dans laquelle la société civile est un acteur incontournable et responsable ;
- Que nos Forces de Défense aillent défendre clairement leur budget à l'Assemblée Nationale.

Il faut donc que pour les chefs de nos Etats respectifs qui sont pour la plupart des civils, mais chefs suprêmes des armées et qui commandent les militaires y pensent. Les cultures des peuples d'Afrique centrale ne sont pas des cultures de guerre. Le développement n'est pas individuel chez nous. Il faut rester optimiste parce que les peuples de cette sous-région ne sont pas des bêtes de guerre ; ils ont la culture de la paix, mais ce sont les rapports de force qui les y contraignent.
C'est ainsi qu'il y a des militantes de lutte contre les ALPC en Afrique de l'Ouest. Quand un Etat n'assure plus la sécurité globale, le citoyen abandonné à lui-même, décide d'assurer sa propre sécurité y compris alimentaire. La gouvernance sécuritaire comporte l'impératif de la réforme du secteur de la sécurité.
Les échanges qui ont suivi cette intervention ont permis à l'intervenant d'apporter des précisions et des éclairages sur certains aspects de son exposé, et aux participants, de mieux comprendre les aspects restés flous.
L'intervenant a rappelé que la sécurité découle de la gouvernance globale et les tchadiens l'ont compris dans le cadre de la gestion du pétrole. La gouvernance a un fondement néolibéral et signifie rendre compte, mais à qui ?
La gouvernance est un gage d'efficacité aussi bien pour les gouvernants que les militaires. Elle va éliminer toutes ces poches de résistances, car la rente et les prébendes ne servent à rien.

La réforme du secteur de la sécurité participe de la gouvernance. Mais le secteur militaire ne peut totalement être ouvert ; ses pratiques et ses informations, ses capacités ne peuvent être dévoilées en totalité au public, le risque étant qu'il y ait incapacité et risque d'insécurité.
Les organisations des femmes de l'Afrique de l'Ouest disent : les femmes sont les victimes par excellence de la guerre et elles sont mères. Cela leur donne une responsabilité particulière. L'histoire du maintien de la paix est partie du principe : il faut appliquer à la paix, les principes de guerre. On est arrivé à l'interposition ; ce qui explique la non présence des femmes. Répondant à une question sur une discrimination qui serait faite aux femmes, l'intervenant a répondu qu'il n'y avait pas de complot contre les femmes. Il a enfin suggéré aux responsables des OSC de peser sur les decision-makers et les politiques pour une culture de la paix et de la sécurité.

Le Cameroun doit prendre sa responsabilité parce que les conflits dans les pays voisins du Cameroun en insécurité, c'est l'insécurité au Cameroun ; Il faut une sécurité collective.
La restitution des travaux en sous-groupes qui s'en est suivie, portait sur deux sujets respectivement étudiés par les sous-groupes A et B.
Le sous-groupe A dont le travail consistait à répondre à la question : Quelles orientations comptez-vous donner à votre action en matière d'ALPC ou de prévention des conflits après cet atelier ? Y a répondu en retenant sept (07) actions stratégiques :

- Assurer un plaidoyer pour amener les Etats à écourter les délais de ratification ;
- Identifier les différents goulots d'étranglement qui empêchent l'accès aux sources ;
- Mener des actions de réseautage au plan national et international ;
- Renforcer les ressources utilisées dans les OSC ;
- Renforcer les capacités des OSC ;
- Procéder à la réforme du secteur de la sécurité et faciliter l'accès aux informations ;
- L'autofinancement des OSC.

La tâche dévolue au sous-groupe B, consistait à répondre à la question suivante : si des formations sont nécessaires sur les ALPC, sur quelles thématiques devraient-elles porter ?
Le groupe a proposé quelques pistes de formation des OSC, et a pensé que toutes les thématiques émergentes seraient intéressantes ; aussi a-t-il proposé que les formations soient orientées sur :

- Les innovations sur les ALPC et la prévention des conflits ;
- La méthodologie de recherche et de constitution des bases de données ;
- La sensibilisation des populations aux conséquences des ALPC, ce qui les préparerait à la paix ;
- L'accompagnement du GRIP dans la formation des OSC.

En outre, les participants tout en appréciant la formation sur les ALPC, ont suggéré que soit construite une base de données sur les ALPC en Afrique centrale ainsi que l'implication et l'inclusion de la CEEAC dans la formation des OSC. Ils se sont ensuite interrogés sur la suite qui sera réservée à l'atelier en affirmant que, les formations standardisées sont intéressantes, mais les contextes étant différenciés, il conviendrait de faire des formations spécifiques. Ils ont enfin exprimé le souhait que soient impliqués les différents participants aux prochaines formations dans le cadre du choix des thématiques. Les participants ont apprécié la qualité des interventions des chercheurs de la FPAE dans leur façon de problématiser les thématiques qui de leur point de vue étaient consistantes.

III- RECOMMANDATIONS

L'Atelier de formation sur les ALPC et conflits qui s'est tenu à l'intention des organisations de la société civile a contribué au renforcement des capacités de ces dernières, ainsi qu'à une projection en vue d'une meilleure organisation de plate forme de cette nature. Toutefois, des suggestions et propositions de solution suivantes ont été faites aussi bien par les intervenants que par les participants :

- Il serait souhaitable de limiter l'offre des pays du Nord et la demande des pays du Sud, afin de contrôler la dissémination des armes ;
- Il conviendrait de procéder à l'adaptation et à l'application des lois appropriées en matière de détention d'armes ;
- Les Etats devraient procéder à l'élaboration d'une réglementation du commerce des armes, notamment au niveau du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) encore en négociations et par des opérations de désarmement des civils et des militaires ;
- Les Etats de l'Afrique centrale devraient arrêter leur extraversion, la Centralisation tutélaire de l'Etat à travers sa structuration monarchique du pouvoir qui se manifeste par l'importance du président, et apprendre à gérer la multiethnicité ou la multinationalité ;
- Il serait souhaitable pour une lutte efficace contre les ALPC et conflits en Afrique que les Etats de cette sous-région se dotent d'une conscience géopolitique et d'une identité stratégique, ce qui leur permettrait de mieux penser la paix durable par la prévention des conflits et la lutte contre la prolifération des ALPC ;
- Il conviendrait d'adopter une approche civilo-militaire dans la lutte contre la prolifération des ALPC ;
- Il serait souhaitable que la société civile adopte une neutralité citoyenne car elle ne peut s'assumer que si elle est crédible ;
- Il serait souhaitable que les Etats adoptent une gouvernance globale intégrée pour une paix et une sécurité durables dans laquelle la société civile est un acteur incontournable et responsable ;
- Il faudrait que nos forces de défense, aillent défendre clairement leur budget à l'Assemblée nationale ;
- Il serait souhaitable que soient harmonisées les législations internes des Etats de l'Afrique centrale ;
- Les Etats de la sous-région Afrique centrale devraient résoudre le problème de rationalisation globale : politico-institutionnelle, juridique, socio-économique, sécuritaire, militaire et culturelle par l'adoption des critères de convergence comme en Europe ;
- Il serait souhaitable que le Cameroun prenne sa responsabilité dans la lutte contre les armes légères et de petit calibre et la prévention des conflits en Afrique centrale dans la mesure où les conflits dans les pays voisins du Cameroun en insécurité, c'est l'insécurité au Cameroun ;
- Il conviendrait de créer les circonstances d'une paix durable notamment sur le plan humain (logement, santé, éducation) et pas seulement militaire ;
- Il serait souhaitable que soient impliqués les membres des OSC aux prochaines formations dans le cadre du choix des thématiques ;
- Il serait souhaitable qu'en plus de la formation et du renforcement des capacités, que les OSC soient dotées de ressources financières indispensables à leurs activités de sensibilisation des gouvernants et des populations dans le cadre de la lutte contre la prolifération des ALPC et la prévention des conflits en Afrique centrale.

CONCLUSION

La lutte contre la prolifération des ALPC et la prévention des conflits en Afrique centrale, constitue une problématique qui interpelle les dirigeants des Etats et les organisations intergouvernementales, parce qu'elles rentrent dans le grand courant diplomatico-stratégique et politico-militaire.

Toutefois, les approches nécessaires pour mener à bien cette lutte et prévenir l'occurrence des conflits, commandent la construction de passerelles voire de passages entre les structures de recherche, les Etats, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile. C'est dans cette logique que le GRIP a organisé cet atelier de formation sur les ALPC et conflits.

Il s'agissait pour cette institution de recherche, de mettre à jour les connaissances des OSC d'Afrique francophone en matière d'ALPC, de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Il ressort de cet atelier que la majorité des pays d'Afrique centrale ont connu ou connaissent encore à ce jour un conflit, et ceux qui n'en ont pas encore connu, ne sont pas à l'abri d'une situation de conflit.

Aussi est-il nécessaire pour ces Etats qui ont connu des conflits, de travailler sur la situation post-conflit et pour ceux qui n'en connaissent pas encore sur la prévention.

Cette prévention passe par la construction d'une conscience géopolitique et d'une identité stratégique en Afrique centrale ; c'est-à-dire la construction d'une doctrine et d'une culture stratégiques communes. Si les Etats de cet espace géopolitique se servent de la culture comme passerelle pour construire une culture stratégique, les groupes ethniques épars en Afrique centrale doivent servir de relais, de maillage. L'ethnie qui a été jusque là instrumentalisée négativement, devrait être utilisée pour construire une culture commune, la culture de la paix.

Les autorités gouvernementales devraient mettre en place une gouvernance globale, intégrée, pour une paix et une sécurité durables dans laquelle la société civile est un acteur incontournable et responsable.

En vue de leur crédibilité et de leur efficacité, il serait souhaitable que les organisations de la société civile observent une neutralité citoyenne, car la société civile ne peut s'assumer que si elle est crédible, multisectorielle, de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

Les organisations de la société civile travaillant dans le cadre du Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique Centrale (MARAC), devraient faire des études, dresser des rapports sans complaisance aux autorités gouvernementales ou des organisations intergouvernementales portant sur des sujets pertinents.

Les organisations de la société civile devraient interpeller les Etats et les organisations intergouvernementales sous-régionales, et travailler elles-mêmes sur les questions de justice sociale, pour une répartition équitable des richesses issues de l'exploitation des ressources naturelles, compte tenu de ce que ces dernières cristallisent les passions, les intérêts des populations et des citoyens d'où leurs caractères crisogène et conflictogène.

Yaoundé le 19 décembre 2012